

HABILITATION ÉLECTRIQUE (PERSONNEL ÉLECTRICIEN)

PUBLIC Cette formation s'adresse au personnel électricien

Le centre vous accompagne dans le choix de l'habilitation en fonction de votre activité

PRÉ-REQUIS Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle

Les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels

Les participants devront maîtriser le français à l'oral et à l'écrit

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone

L'habilitation doit être remise en cause à échéance prédéterminée et en cas de modification de l'installation, d'évolution des méthodes de travail ou de changement d'affectation du travailleur habilité... Elle doit être vérifiée avant chaque opération

À noter que le code du travail prévoit le renouvellement périodique de la formation à la sécurité (article L. 4141-2) qui est dispensée à l'embauche et chaque fois que nécessaire (article R. 4141-2) sachant que la périodicité de renouvellement recommandée est de 3 ans maximum, en cas de pratique régulière des acquis

DURÉE 21 heures (3 jours) selon les titres demandés

OBJECTIFS La formation préparatoire à l'habilitation électrique a pour objectif de vous faire acquérir une aptitude professionnelle dans le seul domaine de la prévention du risque électrique

■ À l'issue de la formation vous serez capable de :

- * Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation et savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- * Avoir un comportement adapté aux risques
- * Rendre compte de l'opération réalisée en fonction des habilitations
- * Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- * Baliser et surveiller la zone des opérations (Chargé de chantier uniquement)

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION : Attestation de fin de formation et avis d'habilitation

THÈME COMMUN

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors de différentes opérations
- Connaître les effets du courant sur le corps humain
- Connaître les ouvrages ou installations
- Identifier les zones d'environnement et leurs limites
- Savoir différencier les domaines d'habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Connaître les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Utiliser les protections collectives : mesures, équipements et signalisation
- Connaître les risques quant à l'utilisation des équipements de travail et les procédures de mise en œuvre
- Savoir réagir en cas d'incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Évaluer des risques

B1, B1V, B2, B2V, B2V ESSAI, H1, H1V, H2, H2V, H2V ESSAI

- Identifier les travaux et les limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Définir le rôle, instruire et échanger des informations
- Différencier les symboles et les limites
- Appliquer les mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Connaître le matériel électrique dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Connaître les documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail
- Identifier les équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation

BC

- Définir la fonction des matériels électriques : coupure, protection séparation
- Définir le rôle, instruire et échanger des informations
- Identifier les étapes et documents applicables lors d'une consignation en une ou deux étapes avis de fin de travail

Lieu de la formation : Vos locaux ou nos locaux

Nombre de stagiaires (si en session) : 1 minimum - 10 maximum

Moyens pédagogiques : 1 Vidéoprojecteur - Plateforme E-learning **Modalités pédagogiques :** Alterne temps de présentation, d'échanges en groupe avec l'intervenant et réflexion personnelle **Modalités d'évaluation :** Cas pratique en continu avec évaluation par le formateur

HABILITATION ÉLECTRIQUE (PERSONNEL ÉLECTRICIEN)

BR INTERVENTION BT GÉNÉRALE

- Définir les habilitations BR et BS
- Définir la fonction des matériels électriques : coupure, protection séparation
- Définir le rôle, instruire et échanger des informations, respecter des consignes
- Identifier les équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Identifier les documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instruction de sécurité
- Connaître les mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- En amont de la formation un questionnaire préalable à la formation Habilitation Électrique est envoyé à l'entreprise afin de recenser les informations nécessaires pour pouvoir adapter la formation aux besoins des stagiaires et de l'entreprise
- À l'arrivée des stagiaires, nous les accueillons et accompagnons dans la salle de formation. Ils ont à leur disposition un espace dédié aux pauses avec accès aux boissons chaudes
- Durant la formation, le formateur projette son support pédagogique et remet aux participants un livret synthétisant la formation suivie

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les sessions de formation sont fondées sur des principes de pédagogie active, participative, concrète et ludique, elles alternent théorie et pratique
- Dans nos locaux, une armoire pédagogique est mise à disposition afin de réaliser la pratique

AU COURS DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

- La formation est évaluée sur les savoirs acquis ainsi que les savoir-faire. L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Le stagiaire doit obtenir au moins 70% de bonnes réponses pour valider sa formation. Les savoir-faire sont évalués durant la partie pratique

À LA FIN DE LA FORMATION PAR LE STAGIAIRE

- En fin de formation le stagiaire remplit une fiche d'évaluation comprenant les items suivants :
 - * Satisfaction globale
 - * Organisation : l'accueil, l'encadrement, les locaux
 - * Matériel pédagogique : supports utilisés, le matériel, la documentation remise
 - * Qualité de l'animation : l'animation du stage, adaptabilité du formateur, méthodes pédagogiques
- Dans les 2 mois suivant la formation, le stagiaire recevra un questionnaire d'évaluation à froid

SANCTION DE LA FORMATION

- À la fin de formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation seront adressés par mail à la personne en charge des formations. À l'issue de celle-ci, le formateur rédige un « avis après formation » qui sera transmis à l'employeur. Cet avis permettra à l'employeur de définir l'habilitation qu'il peut lui délivrer



Lieu de la formation : Vos locaux ou nos locaux

Nombre de stagiaires (si en session) : 1 minimum - 10 maximum

Moyens pédagogiques : 1 Vidéoprojecteur - Plateforme E-learning **Modalités pédagogiques :** Alterne temps de présentation, d'échanges en groupe avec l'intervenant et réflexion personnelle **Modalités d'évaluation :** Cas pratique en continu avec évaluation par le formateur